ART. 24 N° 1121

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N º 1121

présenté par M. Mesnier

ARTICLE 24

À la première phrase de l'alinéa 27, après le mot :

« ministres »,

insérer les mots:

« chargés de la santé et de la sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.